



la vie communale

D'ICHTRATZHEIM



SEPTEMBRE 2010

N°15

SOMMAIRE

Le mot du maire	P. 2
Renseignements utiles	P. 3
Nouvelles du conseil municipal	P. 8
Rappel arrêté municipal	P. 10
La Biodiversité	P. 12
Les astuces du jardinier	P. 14
Abattements Taxe d'Habitation	P. 15
Z.A.C. Niederfeld : Avancement du projet	P. 17
Ecole	P. 18
Clin d'œil à nos associations	P. 19
Amicale et section des sapeurs pompiers	P. 21
Etat Civil 2009-2010.	P. 22



LE MOT DU MAIRE

Chers Habitants d'Ichtratzheim,

Le chantier de l'agrandissement du cimetière et de la rénovation de l'église est à présent terminé avec des innovations intéressantes comme par exemple la pompe à chaleur eau-eau.

A cette occasion, j'aimerais souligner le parfait travail en synergie de tous les intervenants qui, une fois de plus, ont démontré la grande capacité à travailler ensemble. Merci à tous !

Aujourd'hui le pays est en pleines réformes nécessaires des finances, des retraites, des collectivités territoriales pour n'en citer que les principales. Elles ne seront neutres ni pour les collectivités, ni pour les citoyens. Pensons à nos enfants et nos petits enfants pour qui nous voulons le meilleur !

2010 est aussi l'année de la biodiversité. Profitons-en, dans notre quotidien, pour changer nos habitudes environnementales avant que le Grenelle de l'Environnement ne nous les impose. Il vaut mieux anticiper que subir !

A Ichtratzheim au mois de juillet nous n'avions plus aucun chômeur. Cela fait des années que ce n'était plus arrivé. Sachons apprécier le travail qui est la source du bien-être de chacun d'entre nous !

La commune a des projets. Il s'agit d'en fixer les prioritaires. Le conseil municipal y travaille assidument. Sans aucun doute, la priorité majeure est de rentrer dans la phase concrète de notre futur lotissement. Un vrai challenge à relever pour le village et ses habitants !

Avec audace, détermination et confiance, en étant acteur, nous avançons ENSEMBLE dans l'intérêt de chacun et chacune d'entre nous.

**Bien chaleureusement,
Votre Maire
Albertine NUSS.**

RENSEIGNEMENTS UTILES

Rappel des heures d'ouverture de la Mairie

	LUNDI	JEUDI	VENDREDI
SECRETARIAT ouvert au public	9 h à 12 h	9 h à 12 h	15 h à 20 h
Permanence des élus	Vendredi de 18 h à 20 h et sur rendez-vous en cas d'urgence		

Téléphone : 03 88 64 15 54

Fax : 03 90 29 84 23

e-mail : mairie.ichtratzheim@cegetel.net

Site : www.cc-pays-erstein.fr ou www.ichtratzheim.fr

Rappel des horaires d'ouverture de la déchèterie d'Erstein



ETE



HIVER

Lundi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Mardi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Vendredi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h - 14 h à 17 h	9 h à 12h – 14 h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

L'une s'en va, l'autre arrive....

Depuis le 1^{er} mai Irène KOLB a fait valoir ses droits à la retraite après des années de bons et loyaux services aux enfants et à la population d'Ichtratzheim. Nous lui souhaitons une agréable et longue retraite entourée de l'affection des siens.

Après un court passage de Joëlle BARTH, c'est Raphaël HIRSCH qui la remplacera comme agent polyvalent avec effet du 16 août 2010. Il s'occupera du paysager, de la propreté du patrimoine communal et de la sécurité dans le bus scolaire reliant le RPI Hipsheim-Ichtratzheim.

Création d'un service des impôts aux particuliers depuis le 1^{er} décembre 2009

Vous pourrez accomplir en un seul et même lieu toutes les démarches relatives à votre impôt qu'il s'agisse du calcul ou du paiement (impôt sur le revenu et CSG, taxe d'habitation, taxes foncières)

Ce service se situe dans les locaux rénovés du centre des impôts actuels 2, rue de Savoie à Erstein. Il vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures.

S'agissant des questions d'ordre communal : paiements, demandes de délais de paiement et renseignements divers concernant vos factures de cantine, loyers, ordures ménagères, votre interlocuteur privilégié reste la Trésorerie d'Erstein 16, rue du Rempart qui vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15.

Le haut Débit dans la commune par le Wimax

Le Conseil Général du Bas-Rhin mène une politique active afin de réduire la fracture numérique du département. C'est Net67 qui a été retenu pour la mise en place d'un réseau WiMAX. Le haut débit est donc distribué via le WiMAX, technologie hertzienne fonctionnant par ondes radio.

Si aujourd'hui vous n'avez pas accès au haut débit via l'ADSL, ce service alternatif pourra être distribué par 3 fournisseurs d'Accès Internet à ce jour : Wibox, Luxinet et Numéo. Pour tout renseignement contacter le 03 88 79 30 09 ou contact@net67.fr.



Transport Public en Alsace

Les transports publics en Alsace sont placés sous la responsabilité de 10 autorités organisatrices qui définissent non seulement la consistance de l'offre et la qualité du service, mais aussi la politique tarifaire sur les périmètres qui sont les leurs. Ces autorités organisatrices sont :

- la Région Alsace pour le réseau TER Alsace
- le département du Bas-Rhin pour le Réseau 67
- le département du Haut-Rhin pour les lignes de haute Alsace
- la communauté urbaine de Strasbourg pour le réseau CTS
- Mulhouse Alsace Agglomération pour le réseau SOLEA
- La communauté d'agglomération de Colmar pour le réseau TRACE

- La communauté de communes des 3 Frontières pour le réseau DISTRIBUS
- Le Syndicat des transports de Haguenau et de Schweighouse sur Moder pour le réseau RITMO
- La communauté de communes de Sélestat pour le réseau TIS
- La ville d'Obernai pour le réseau PASS'O.

La forte croissance du trafic enregistré par l'ensemble de ces réseaux ces dernières années, démontre la pertinence des actions publiques mises en œuvre. Cependant l'usage des transports collectifs peut encore progresser notamment pour les déplacements à caractère occasionnel (loisir, tourisme etc...) qui sont aujourd'hui encore très majoritairement effectués en automobile.

Une des raisons de ce constat réside dans la complexité tarifaire du système de transport pour ces types de déplacement. En effet si les abonnés scolaires, étudiants et du travail bénéficient déjà depuis plusieurs années (grâce aux tarifs ALSA+CAMPUS et ALSA+JOB) d'une solution globale leur permettant de passer aisément avec un seul titre de transport, d'un réseau à l'autre, il n'en est pas de même pour les voyageurs moins réguliers, qui se voyaient contraints d'acheter autant de tickets que de réseaux utilisés.

Aussi l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport d'Alsace a décidé en 2007 de confier à la Région Alsace le pilotage d'un travail partenarial sur ce sujet complexe.

Il a abouti le 1^{er} avril 2010 au lancement de deux nouveaux titres de transports multimodaux valables sur l'ensemble des réseaux de transports en commun d'une zone géographique donnée. Il s'agit des tickets ALSA+24H et ALSA+GROUPE JOURNEE. L'ensemble de l'information se trouve en ligne sur le nouveau site de calcul d'itinéraire de porte à porte en transport en commun : www.vialsace.eu

Lignes touristiques du réseau 67

Vous trouverez sur le site du Conseil Général du Bas-Rhin : www.bas-rhin.fr/se-deplacer/reseau-67 l'information sur les lignes touristiques :

Ligne 500 navette du haut-Koenigsbourg

Ligne 530 navette Europapark depuis Sélestat

Ligne 271 navette Europapark depuis Strasbourg

Ligne 257 Strasbourg-Obernai-Mont Ste Odile-Champ du feu.

Centre d'information Conseil et Accueil des salariés

Le Centre d'Information Conseil et Accueil des salariés (CICAS) a pour mission de renseigner les futurs retraités sur leurs droits à la retraite complémentaire et de les aider à constituer leur dossier ARRCO, AGIRC et IRCANTEC.

Le nouveau numéro d'appel du service d'accueil est le 0 820 200 189. Il est accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h. Des conseillers retraite sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Se rendre gratuitement à Erstein

Tous les jeudis matin entre 8 h et 8 h 30 avec un retour à 11 h. (marché hebdomadaire)
Les horaires de ces bus risquent de changer pour mieux répondre aux attentes. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser aux services de la ville d'Erstein qui finance le bus mais est gratuit pour les usagers 03 88 64 53 73.

Appel à Projets 2010 pour la rénovation par les propriétaires occupants de 150 logements « Basse Consommation Energétique »

Le bâti ancien étant à la fois un enjeu économique par le soutien à l'emploi dans l'artisanat local et d'aménagement du territoire, la Région Alsace lance en 2010 en complément du plan « Agri pour l'Emploi » un appel à projets pour la rénovation de 150 logements « basse consommation » par les propriétaires occupants.

Vous trouverez tous les renseignements sur le site www.region-alsace.eu.

Le PIG Rénov'Habitat 67

Est un programme d'aides financières et techniques d'amélioration des logements du parc privé.

Le Conseil général missionne sur le territoire un bureau d'études qui conseille les propriétaires pour leurs travaux de réhabilitation lors des permanences.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à ces permanences n'hésitez pas à prendre des renseignements auprès du bureau d'études missionné par le Conseil Général sur le territoire de Sélestat : Urbam Conseil –M. Frédéric VALENCE (opah@urbam.fr ou au 03 29 64 45 19).

Conseils gratuits aux associations

Le conseil général du Bas-Rhin entend faciliter le développement de la vie associative en rapprochant l'information et le conseil au plus près du terrain.

En effet, bien souvent les associations se trouvent démunies face à la complexité du cadre juridique et fiscal ainsi que des règles de gestion financière.

Il organise des permanences dans les locaux de la Maison du Conseil Général de Sélestat Place du Marché aux Choux 67600 Sélestat.

Nouvelle édition des fiches horaires des lignes régulières 261 et en correspondance 260

Suite au changement des horaires sur les réseaux ferroviaires de nouvelles fiches ont été éditées. Elles sont à votre disposition à la mairie ou sur le site www.bas-rhin.fr. Ce site a également à votre disposition l'ensemble des horaires su réseau 67.

Office de Tourisme du grand Ried

Les Offices de Tourisme de Benfeld, du Pays d'Erstein, de Marckolsheim et de Rhinau ont à votre disposition des sorties originales, mêlant agréablement environnement et gastronomie ou balade en barque à fond plat.

Dans tous les cas le dépaysement est garanti !

Ils vous attendent sur le site www.grandried.fr.

L'Assurance Maladie de Sélestat communique

La mise en service sur son site internet www.ameli.fr d'un simulateur permettant d'obtenir une estimation du montant prévisionnel des indemnités journalières maternité et paternité.

Ce nouveau service répond à une forte attente des usagers en termes de simplification et de facilitation des démarches quotidiennes.

En effet, 20 % des appels reçus par leur plate-forme téléphonique concernent les indemnités journalières et plus particulièrement leur calcul.



Campagne de dépistage du cancer colorectal

L'association pour le dépistage organisé du cancer colorectal en Alsace poursuit sa campagne de dépistage commencée en 2003.

Elle souhaiterait atteindre une participation de 50 % de la population, objectif minimal pour permettre de réduire significativement la mortalité du cancer colorectal (cancer de l'intestin).

Pour les contacter si vous avez entre 50 et 74 ans tel 03 89 12 70 13 ou par mail secret@adeca-alsace.fr



Papiers d'identités – des démarches simplifiées

Les ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, Brice HORTEFEUX et Bernard KOUCHNER, ont signé le 4 mars dernier une circulaire à destination des préfets, des ambassadeurs et des consuls qui vise à faciliter les démarches pour l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité.

Des démarches simplifiées

Pour faire face aux trop nombreuses tracasseries administratives rencontrées par certains de nos concitoyens lors de la première demande et surtout du renouvellement de leurs « titres d'identité » Brice HORTEFEUX a « décidé de changer en profondeur la réglementation souvent trop tatillonne, afin de simplifier la tâche de l'ensemble de nos concitoyens ».

Désormais, les démarches administratives sont simplifiées pour toute demande, tout renouvellement, toute déclaration de perte ou vol de passeport ou de carte d'identité.

Les trois nouveaux principes

La carte d'identité et le passeport sont interchangeables : la présentation d'une carte d'identité plastifiée permet d'obtenir un passeport. La présentation du passeport électronique ou biométrique suffit pour obtenir une carte d'identité.

Des démarches allégées en cas de renouvellement : la présentation de la carte d'identité plastifiée ou du passeport biométrique suffit au renouvellement du titre. Dans ce cas, l'administration n'a pas à vérifier la nationalité du demandeur. De plus, il n'est plus demandé de fournir un acte d'état-civil, ce qui raccourcit les délais d'obtention.

La vérification de la nationalité facilitée : si la vérification de la nationalité demeure nécessaire, l'administration doit réclamer les preuves les plus faciles à obtenir. Ce n'est donc qu'en dernier recours et exceptionnellement que l'utilisateur devra saisir le greffe du tribunal d'instance, afin de se voir délivrer un certificat de nationalité française.

Pour en savoir plus : www.interieur.gouv.fr, rubrique « A votre service », sous-rubrique « vos démarches »

NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions parmi d'autres...

Depuis la dernière édition du bulletin municipal, les principales décisions prises en conseil.....

Le 18 août 2009

- travaux intérieurs de l'église – approbation
- demande de l'ES – travaux dans la rue de l'Etang

le 1^{er} octobre 2009

- travaux de rénovation extérieure de l'église
 - o point sur l'avancement
 - o avenant n°1 au lot 4 couverture-zinguerie
 - o avenant n°1 au lot 6 crépissage-peinture
- travaux de rénovation intérieure de l'église
 - o adoption des marchés des travaux
 - o don de la paroisse St Gall
- cimetière –vente de matériaux de récupération – fixation du tarif
- Groupama – assurance du personnel des collectivités

le 24 novembre 2009

- travaux de rénovation de l'église
 - o avenant n°2 au lot 2 génie civil – revêtement de grès
 - o avenant n°1 au lot 4 chape – revêtement de sol
 - o avenant n°1 au lot 5 menuiserie
- ES Réseaux – demande de branchement basse tension Sarl Oberfeld énergie
- Location du logement F2 au 3, rue du château
- Elaboration du PLU de Lipsheim – Consultation
- Conseil général du Bas-Rhin – Direction du SDAU – instruction des autorisations d'occupation du sol
- Remplacement de la bande enherbée sur le domaine public – demande d'un riverain de la rue des arpent

Le 22 décembre 2009

- rénovation intérieure de l'église
- enquête publique – approbation de la modification n°1 du PLU
- aménagement de la RD1083
- convention ATESAT

le 22 février 2010

- compte administratif 2009
- affectation du résultat de l'exercice 2009
- budget primitif 2010
- cotisation à la caisse accident agricole
- subventions aux associations de la commune

- forêt communale
 - o programme des travaux d'exploitation 2010 – état des prévisions des coupes
 - o programme des travaux patrimoniaux
 - o approbation de l'état d'assiette 2011
- Electricité de Strasbourg – avenant à la convention relative aux améliorations du réseau de distribution électrique et d'éclairage public
- Presbytère – travaux de couverture-zinguerie
- Rénovation intérieure de l'église – avenant n°1 au lot 2 électricité
- Document unique d'évaluation des risques professionnels – réalisation
- Constitution de la commission intercommunale Hipsheim-Ichtratzheim

Le 23 mars 2010

- vote du taux des 3 taxes et du taux relais de la TP
- ZAC Niederfeld
 - o Approbation du dossier de réalisation
 - o Approbation du programme des équipements publics
- gestion des barrières
- chasse communale

le 22 avril 2010

- ressources humaines – création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dit « Passerelle »
- demande de subventions
- location de l'appartement 27, rue du château
- affichages sauvages sur mobilier urbain – création d'un tarif de nettoyage

le 29 juin 2010

- travaux cimetière – rénovation de l'église – remboursement anticipé de l'emprunt
- RD 1083 entrée du village – RD 621 – proposition d'aménagement
- alimentation et distribution de gaz – principe de délégation de service public
- délégation d'attribution du conseil municipal au maire – modification de la délibération du 14 mars 2008
- diagnostic pour les établissements recevant du public et plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Toutes les délibérations du conseil municipal sont consultables dans leur intégralité sur le site www.ichtratzheim.fr.

RAPPEL ARRETE MUNICIPAL

ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Le Maire d'Ichtratzheim

- VU** le Code de la santé Publique et notamment les articles L 1, L 2, L 49, L 772 et R 48-1 à R 48-5,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L 2213-4 et L 2214-41,
- VU** le Code Pénal et notamment l'article R 623-2,
- VU** la loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,
- VU** le décret 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique,
- VU** le décret 95-408 du 18 avril 1995 pris en application de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre les bruits de voisinage, et modifiant le livre 1^{er} du Code de la Santé Publique,
- VU** l'arrêté du 10 Mai 1995 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,
- VU** la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

ARRETE

Article 1 :

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.
Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements : les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des appareils de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage,
- des appareils électroménagers,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- des pétards et pièces d'artifice.

Cette liste n'est pas limitative.

Article 2 :

Les cris et tapages nocturnes notamment à la sortie des spectacles, bals ou réunions sont interdits.

Article 3 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, présentant un aspect épisodique, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- interdiction les dimanches et jours fériés.

Article 4 :

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'article 1 pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que des manifestations culturelles, sportives, fêtes, foires et réjouissances.

La fête du 14 juillet, le jour de l'an, la fête de la musique font l'objet d'une dérogation permanente.

Article 5 :

Les infractions aux articles du présent arrêté sont sanctionnées par les agents habilités, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivante : la durée, la répétition ou l'intensité.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions constitue une infraction de même type.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché au tableau prévu à cet effet.

Article 7 :

Madame le Maire ou son représentant, ainsi que les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Erstein
- Monsieur le Procureur de la République

Fait à Ichtratzheim, le 15 Juin 2001.

Le Maire,
Albertine NUSS

LA BIODIVERSITE.



L'Organisation des Nations Unies a proclamé l'année 2010, l'Année Internationale de la Biodiversité. Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer souhaite engager avec les collectivités un ensemble d'actions au plus près des français pour stopper l'érosion de la Biodiversité, mais la Biodiversité, c'est quoi au juste ?

Le grand scientifique américain Edward O. WILSON en donne la définition suivante :
« la totalité de toutes les variations de tout le vivant ».

Cette définition met en évidence deux notions :

- 1) la biodiversité c'est « tout le vivant », donc l'homme en fait partie,
- 2) la biodiversité c'est la dynamique des interactions.

La biodiversité est un concept scientifique créée en 1986, mais c'est également du concret car elle inclut des valeurs morales, esthétiques et culturelles.

La biodiversité est en danger ! Nous sommes une espèce parmi des millions d'autres. Nous éliminons plus de mille fois plus d'espèces qu'avant l'époque industrielle.

L'humanité est la cause de cette extinction. Elle pourrait en être la victime !

Par espèce, il faut entendre espèces animal et végétal. La France est au 5^e rang mondial en nombre d'espèces animales menacées et au 9^e rang pour les plantes. Au cours des 30 dernières années, elle a perdu 50 % des zones humides.

Pourquoi devons-nous préserver la biodiversité ? « Les vivants existent de leurs pleins droits et n'ont pas à se justifier d'exister ». Les mots « espèces nuisibles » et « mauvaises herbes » ne sont que le reflet de notre préjugé, les plantes et les animaux sont là pour nous servir ou nous réjouir et nous avons sur eux un droit discrétionnaire.

Nous sommes une espèce parmi d'autres et face à l'appauvrissement de la biodiversité dont nous sommes responsables, nous mériterions plus que tout autre le nom d'espèce nuisible (Hubert REEVES, Avril 2002).

La commune, carrefour d'une pluralité d'acteurs, a la volonté d'agir pour la biodiversité. Zéro phyto- bacs à fleurs- bandes fleuries- développement durable, notamment dans le concept de l'aménagement de la prochaine zone d'extension du village-éclairage public.

La biodiversité n'est pas l'affaire de l'autre, mais de tous. Chacun peut agir dès maintenant :

- la biodiversité dans les bâtiments : les fissures, remises, granges et greniers constituent des lieux de nidification,
- un éclairage nocturne adapté. L'éclairage est une forme de pollution dont les principes victimes sont les oiseaux et insectes,
- la gestion des espaces verts.

Au-delà de la question de la biodiversité, il est possible de faire des économies par :

- la mise en place de système économiseur en eau
 - le paillage des sols nus,
 - la mise en place d'un compost,
 - l'implantation de surfaces fleuries favorables aux pollinisateurs évitant de nombreuses tontes de gazon,
 - le passage en « zéro phyto ».
- le pulvérisateur chargé d'intrants chimiques est d'un autre âge. Qui oserait boire l'eau infiltrée sur les aires qu'il traite chimiquement ?

Enfin un mot sur la biodiversité dans nos forêts. « Produire plus tout en préservant mieux », cela signifie valoriser et intégrer la protection de la biodiversité ordinaire face aux objectifs de récolte de bois. La préservation du patrimoine forestier ne va pas de soi. Pour cadrer la prise en compte de la diversité biologique et la mettre en œuvre dans les aménagements forestiers, l'O.N.F. s'appuie sur l'instruction intitulée « conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques » :

- mise en place d'ilots de vieux bois,
- conserver des arbres indispensables à la survie de certaines espèces,
- pas d'introduction d'espèces génétiquement modifiées,
- veiller au bon fonctionnement physique et biologique des sols.
- Etc.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit naturellement dans une politique de sylviculture facilitée par des informations éclairées, apportées par les agents de l'O.N.F.

Arsène LUTZ.
Adjoint au Maire.



Connaître les vertus de l'association de certains légumes

L'association des plantes est un élément important du jardinage « respectueux de la nature ».

On peut citer les carottes qui sont attaquées par la mouche de la carotte et les poireaux qui sont vulnérables à la mouche de l'oignon et à la teigne du poireau. Lorsque ces deux plantes sont cultivées ensemble, leurs odeurs fortes et différentes éloignent ces parasites qui vont pondre ailleurs.

Les substances que dégagent les racines de certaines cultures (acides aminés, vitamines, sucres, tanins, alcaloïdes, phosphates.....) peuvent favoriser mais également nuire à la croissance des plantes voisines.

Enfin, les racines des œillets d'inde dégagent une substance chimique qui tue les vers microscopiques (nématodes) qui s'attaquent aux oignons, pommes de terre, fraises, rosiers, tomates, concombres.....Il est conseillé de placer ces œillets d'inde entre les plants de tomate qui sont ainsi protégés de ce ver.

Les associations favorables :

- les asperges avec les tomates,
- les haricots avec la carotte ou la sarriette,
- les betteraves avec les oignons ou les choux raves
- les choux avec les herbes aromatiques
- les pommes de terre, céleris et poireaux avec les oignons,
- les céleris, carottes et navets avec les pois.

Les associations défavorables :

- les haricots avec oignons, ail, glaïeuls,
- les betteraves avec haricots grimpants
- les choux avec fraises, tomates, haricots grimpants,
- les pommes de terre avec courges, concombres, tomates, framboises.

ABATTEMENTS TAXE D'HABITATION

GUY-DOMINIQUE KENNEL PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL COMMUNIQUE

Face à une situation exceptionnelle et pour sauvegarder ses interventions, le Conseil Général augmente ses prélèvements sur la part départementale de la Taxe d'Habitation pour la seule année 2010

Parce que sa **situation financière est très difficile** en raison de la crise et pour faire face à **l'augmentation massive de ses dépenses obligatoires en matière sociale** en 2010 (+34 millions d'Euros supplémentaires, dont 21 millions pour le RSA) le Conseil Général est aujourd'hui contraint de trouver ponctuellement de nouvelles recettes pour poursuivre ses actions en faveur de tous les Bas-Rhinois, leurs communes, leurs entreprises, et leurs associations et assurer l'équilibre de son budget. L'Etat, lourdement endetté, ne compensant pas intégralement les dépenses sociales transférées au Conseil Général (manque à gagner de 79 millions d'Euros dans le Bas-Rhin en 2009), le **Département a donc cherché des économies sur son propre budget** (43 millions d'Euros d'économies réalisées). Après deux **baisses consécutives de ses frais de fonctionnement** (personnel, train de vie...), un **étalement de ses investissements** (routes, collèges...) et pour **ne pas trop alourdir sa dette**, il a toutefois été nécessaire de faire appel exceptionnellement à la **solidarité des Bas-Rhinois** à travers une hausse de leurs contributions.

Sinon, voilà ce qui aurait dû être fait :

- Il aurait pu être décidé de **rendre payants les transports scolaires** à raison de 100 ou 200 € par enfant (coût annuel total pour le Département de 730 € par élève) alors que le Bas-Rhin est l'un des derniers départements à appliquer la gratuité ;
- Il aurait pu être décidé de **réduire les aides aux communes** et les communautés de communes entraînant ainsi un abandon des projets d'aménagement locaux avec un impact important sur les entreprises locales ou une hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement par exemple ;
- Il aurait pu être décidé de **baissier fortement les subventions aux associations et mettre à mal le lien social et les bénévoles** qui ont pourtant un besoin vital des aides du département pour animer nos territoires ou organiser des manifestations ;
- Il aurait pu être décidé de **supprimer le soutien** à la seconde phase du TGV Est, aux travaux routiers d'intérêt national ou l'aide à l'Université et l'enseignement supérieur.

Parce que les élus du Conseil Général ont le sens des responsabilités, ces décisions n'ont pas été prises car elles auraient durablement affecté tous les Bas-Rhinois et au final elles compromettaient l'équilibre et le développement de notre département. **A la veille des élections cantonales, il eut été plus facile de prendre une toute autre décision par calcul politique.** Telle n'est pas la conception des responsabilités des Conseillers Généraux !

C'est pourquoi le Conseil Général, en modifiant sa politique d'abattement, a été conduit à faire appel à la solidarité des Bas-Rhinois pour produire un **effort exceptionnel et unique** sur la seule part départementale de la taxe d'Habitation 2010. **Cette mesure ne s'appliquera que pour l'année 2010** puisque dès 2011, la situation des contribuables reviendra au niveau de 2009, le Conseil Général recevant une dotation de l'Etat, il ne sollicitera plus les Bas-Rhinois.

Le code générale des impôts prévoit par ailleurs un dégrèvement total de taxe d'habitation pour les personnes de revenus modestes et des dégrèvements partiels pour les foyers fiscaux dont les revenus n'excèdent pas un certain seuil. Au total, en 2009, plus de 23 % des foyers bas-Rhinois ont ainsi bénéficié d'une prise en charge totale ou partielle de leur Taxe d'Habitation de la part de l'Etat.

Commune	ICHTRATZHEIM
---------	--------------

Couple avec 2 enfants	Cotisation département 2009
Valeur logement a) Valeur locative moyenne commune 2009	4 902 3 268
Taux abattement général base communal Montant (b)	15,00% 490
Abattement 1er enfant Abattement 2ème enfant Montant ©	10% 10% 654
Valeur logement après abattement (a-b-c) Taux 2009 d'imposition Cotisation taxe habitation 2009	3 758 8,56% 322 €

Couple avec 2 enfants	Cotisation département 2010
Valeur logement a) Valeur locative moyenne département 2010	4 961 2 774
Taux abattement général base Département Montant (b)	0,00% 0
Abattement 1er enfant Abattement 2ème enfant Montant ©	10% 10% 554
Valeur logement après abattement (a-b-c) Taux 2010 d'imposition Cotisation taxe habitation 2010	4 407 8,77% 386 €

Variation de cotisation en absolu (2010/2009) 64 €

Précisions :

La simulation a été effectuée dans les conditions suivantes :

un couple avec 2 enfants à charges qui ne bénéficie pas de l'abattement spécial à la base ;
valeur de logement occupé : 1,5 fois la valeur locative moyenne communale 2009 et revalorisation forfaitaire de + 2 % en 2010 ;
les éléments d'imposition n'ont pas changé : même nombre de personnes à charge et pas de nouvelle construction imposable

Ne sont pas pris en compte :

la part communale ;
les frais de gestion dus à l'Etat ;
les montants de dégrèvements totaux ou partiels que peut prononcer l'Etat en faveur de certains contribuables.

IMPORTANT : les abattements mis en place par le Conseil Général n'ont AUCUN impact sur la part communale qui reste soumise aux abattements votés par les Communes.

Z.A.C. NIEDERFELD

AVANCEMENT DU PROJET

Le 25 mars 2010 le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté « Niederfeld ».

Le programme prévoit la construction d'environ 33 maisons individuelles et d'environ 28 logements individuels groupés répartis en 5 lots de type « Hof » (courée villageoise).

Aujourd'hui la SAREST termine l'achat du foncier avant de passer à l'expropriation des terrains qui n'auront pas pu être acquis à l'amiable.

Entretemps a eu lieu le comptage du Grand Hamster puisqu'Ichtratzheim est dans l'aire de reconquête de l'animal qui est non seulement protégé lui-même mais aussi son habitat. Rien n'a été trouvé. L'opération n'a donc pas d'impact sur l'espèce ce qui a été confirmé par la DDT le 15 juillet 2010.

Au mois d'avril 2010 le Préfet a ordonné les pré fouilles archéologiques. C'est l'INRAP qui les effectuera. Une fois cette contrainte épuisée et s'il n'y a pas prescription de fouilles archéologiques, les travaux de viabilisation pourront débuter.

Dans le meilleur des cas en 2011 nous devrions rentrer dans la phase concrète.

ECOLE



Une belle journée !

Le mardi 8 juin, les élèves de CE1/CE2 d'Ichtratzheim ainsi que les élèves de CM1/CM2 d'Hipsheim ont fait une sortie à Baden-Baden en Allemagne. Leurs maîtresses, Mme CAGNEAU et Mme CLUPOT, ainsi que des mamans d'élèves, les ont accompagnés.

Les élèves sont partis en matinée et ont rejoint Baden-Baden vers 9h45. A 10h, ils avaient rendez-vous au « Kinderkunstwerkstatt ». Là-bas, ils ont été divisés en 4 groupes et ont pu, grâce à quatre intervenantes, participer à un atelier de peinture. Ils ont peint à la manière d'Anton Henning. Ce fut l'occasion pour les enfants de pratiquer la langue de Goethe à leur niveau et de réinvestir le travail fait en classe autour des couleurs!

Après une pause goûter, le groupe s'est dirigé vers le musée Frieder Burda. Les élèves ont pu prolonger le travail fait en ateliers lors de la visite de l'exposition temporaire « Die Bilder tun was mit mir » (« La peinture, ça me parle »). Ils ont pu y découvrir d'autres œuvres d'Anton Henning.



Après cette matinée riche en culture, élèves et adultes se sont installés à l'ombre des arbres, dans le parc faisant face au musée. En complément de leur pique-nique, les maîtresses leur ont fait découvrir une boisson très prisée en Allemagne, le « Apfelschorle ».

Après cette pause bien méritée, le groupe s'est de nouveau divisé et les élèves, accompagnés des adultes présents, sont partis à la découverte de la ville de Baden-Baden, avec pour fil rouge, un rallye. Il a fallu repérer la signification de panneaux, d'enseignes, récolter des informations sur des sites emblématiques de la ville... Au bout de cette visite, un défi : s'acheter une viennoiserie dans une boulangerie. Là encore, une occasion de réinvestir les compétences travaillées en classe et d'interagir avec la population allemande.

Après avoir récupéré les œuvres peintes par les enfants, le groupe est rentré en Alsace. Elèves comme adultes gardent le souvenir d'une belle journée, riche en découvertes et expériences.

Pauline CAGNEAU

Professeur de l'école d'Ichtratzheim

CLIN D'ŒIL A NOS ASSOCIATIONS



LA CHORALE STE-CECILE ET LA PAROISSE



Nous venons de terminer les travaux intérieurs importants de l'église. Un grand merci à la commune et aux généreux donateurs !

Notre église est à nouveau belle, accueillante et fonctionnelle.

Nous espérons de tout cœur que le terrain que possède la paroisse dans la future ZAC « Niederfeld » pourra se vendre au plus tard l'année prochaine, ayant réalisé un emprunt dans l'attente de l'encaissement de ce produit.

En ce qui concerne les manifestations, cette année encore un pot au feu d'antan sera servi dans la cour de la ferme de Marinette et François-Xavier SPRAUEL au 18, rue du château le dimanche 19 septembre 2010 à partir de 11 h 30 après la messe qui aura lieu à 10 h 30.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour la préparation dès samedi matin.

Venez nombreux soutenir la paroisse !

SPRAUEL François Xavier

Président de la Chorale Ste Cécile et Président du Conseil de Fabrique.

ASSOCIATION AGREEE D'ICHTRATZHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



Après avoir renouvelé la vaisselle et investi dans un lave-vaisselle avec le soutien de la commune que nous remercions, nous réfléchissons actuellement à l'aménagement des berges.

Au printemps, nous avons provisoirement stabilisé la berge du côté des habitations. Elle était stabilisée avec des traverses de chemin de fer qui avaient fait leurs temps, matériaux que nous ne voulions pas réutiliser à cause des produits de traitements qu'ils renferment. Nous avons donc récupéré de grosses pierres en grès qui ont été dégagées lors de l'agrandissement du cimetière.

Nous laissons également volontairement pousser quelques haies pour favoriser des points d'ombre et permettre aux poissons de s'y réfugier. L'aménagement définitif se fera dans l'année voire les deux ans à venir. Pour aider au financement de l'opération, nous vendons des polos et des casquettes à l'effigie de notre association. Ils sont à votre disposition.

Notre grande satisfaction est l'arrivée en force de jeunes pêcheurs (12-14 ans) présents pour certains dès 6 h du matin.

KERN Pascal
Président de l'AAPPMA



Association Bien – Être

Prises de vues de nos activités

Avis de reprise

Sexe masculin et féminins

De 13 ans à x ans, venez rejoindre l'association Bien-être (gymnastique, créativité, marche et partage) pour une nouvelle étape 2010 - 2011 à partir du **22 septembre 2010 à 20 h30** à la mairie d'Ichtratzheim.

Sympathiquement,



La Présidente
Francine VALANCE



Amicale et section des Sapeurs Pompiers d'Ichtratzheim

Nous tenons particulièrement à remercier tous les habitants d'Ichtratzheim pour leur soutien et leur générosité, que se soit pour la vente des insignes, des calendriers ou du téléthon.

Nous voulons également remercier toutes les personnes présentes à la soirée "tartes flambées" qui cette année s'est passée à l'extérieur du chalet. Le temps agréable a contribué à passer un moment convivial sur les berges de l'étang.

Un grand Merci aux conjoints(es) qui nous épaulent lors de nos manifestations. Nous apprécions ce soutien.

Nous aimerions également remercier la commune pour son soutien ainsi que la subvention qu'elle nous alloue. Ce soutien n'est pas négligeable et nous permet de payer les cotisations à la Fédération Nationale et à l'Union Départementale.

Actuellement la section compte 9 sapeurs pompiers dont 8 ont les formations nécessaires pour intervenir, la neuvième Sophie Hamm est en formation actuellement et nous lui souhaitons pleine réussite.

En 2009, nous avons comptabilisé 18 interventions dont 2 assistances à personnes, 2 accidents, 2 feux, 2 protections des biens, 9 nids de guêpes et 1 capture d'animal.

Cette année encore nous appelons les villageois de 16 à 35 ans à nous rejoindre. Une équipe dynamique est prête à vous accueillir et à vous accompagner pendant la formation.

Suite à la dernière assemblée générale, l'amicale des sapeurs pompiers d'Ichtratzheim a élu un nouveau comité:

Président	:	M. HAMM	Marc
Vice-président	:	M. KRAUSE	Pascal
Secrétaire	:	M. EGELE	Hervé
Trésorier	:	M. HAMM	Dominique
Assesseur	:	M. SPRAUEL	François

Le nouveau comité espère renforcer les liens de camaraderie entre les membres mais aussi contribuer à l'esprit associatif du village.

Le président de l'amicale
Hamm Marc

Le chef de Section
Adj. Hamm Dominique

ETAT CIVIL 2009- 2010

Nous n'avons enregistré aucun mariage et aucune naissance.

❖ DECES

NUSS Joseph, René, Louis

le 22 juillet 2010

❖ LES GRANDS ANNIVERSAIRES

SPRAUEL Reine

80 ans (née le 20 novembre 1929).



Nous partageons de tout cœur les joies et les peines de nos concitoyens.



Mairie d'Ichtratzheim - 27, rue du Château - 67640 ICHTRATZHEIM – Tél. 03 88 64 15 54

email : mairie.ichtratzheim@cegetel.net